

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

B.P.: 3243, Addis Abéba, Ethiopie, Tél.: (251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 551 93 21
Courriel: au.int

**CONFÉRENCE DE L'UNION
VINGT-CINQUIÈME SESSION ORDINAIRE
JOHANNESBOURG, AFRIQUE DU SUD
14-15 JUIN 2015**

Assembly/AU/11(XXV)

**RAPPORT DU PRESIDENT DU COMITE DE
HAUT NIVEAU SUR LE COMMERCE AFRICAIN (HATC)**

RAPPORT DU PRESIDENT DU COMITE DE HAUT NIVEAU SUR LE COMMERCE AFRICAIN (HATC)

INTRODUCTION

1. La 5^{ème} réunion du Comité de haut niveau sur le Commerce africain (HATC) s'est tenue à Johannesburg en Afrique du Sud le 13 juin 2015. Elle a été présidée par S.E. Ekwow Spio-Garbrah, Ministre du Commerce du Ghana. La Commission de l'Union africaine (UA) a été représentée par S.E. Fatima Haram Acyl, Commissaire en charge du département du Commerce et de l'Industrie de la Commission de l'UA.

PARTICIPATION

2. Les membres suivants de l'HATC ont pris part à la réunion: le Sénégal en qualité de Président de la CEDEAO, le Tchad en qualité de Président de la CENSAD, l'Ethiopie en qualité de Président de l'IGAD et du COMESA la Libye en qualité de Président de l'UMA, le Zimbabwe en qualité de Président de la SADC et la Tanzanie en qualité de Président de la CAE.

3. La Namibie, le Ghana et le Soudan ont pris part à la réunion en qualité de membres du Bureau de la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union africaine (AMOT) tenue à Addis Abeba, les 14 et 15 mai 2015. Les secrétariats des Communautés économiques régionales (CER) suivantes ont également pris part à la réunion: le COMESA, la CAE, la CEDEAO et la SADC. Des représentants de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique était également présents.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La Présidente de l'HATC a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants à la réunion.

Point 2 de l'Ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

5. Les participants à la réunion ont adopté l'ordre du jour suivant:

Point 1: Ouverture de la réunion

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Point 3: Examen du rapport des ministres du commerce

Point 4: Questions diverses

Point 5 : Date et lieu de la prochaine réunion du HATC et désignation du prochain président

Point 6 : Clôture de la réunion

Point 3 de l'Ordre du jour: Examen du rapport des ministres du commerce

6. Les participants à la réunion ont adopté les recommandations des Ministres du Commerce ainsi que les annexes ci-après:

(a) Objectifs et principes directeurs des négociations de la ZLEC

7. La réunion a adopté les objectifs et principes directeurs des négociations de la ZLEC, **Numéro de référence: TI/TD/AMOT/OGP/1** ci-joints et constituant l'annexe I.

Recommandations

Le HATC a recommandé que les objectifs et principes directeurs des négociations de la ZLEC adoptés soient soumis à la Conférence en juin 2015 pour approbation et fassent partie des Documents pour le lancement des négociations.

(b) Feuille de route à titre indicatif pour la création de la ZLEC

8. Le HATC a adopté la feuille de route indicative pour la création de la ZLEC, **Numéro de référence: TI/TD/AMOT/RM/1** ci-jointe et constituant l'annexe II.

Recommandation

Le HATC a recommandé que la feuille de route indicative pour la création de la ZLEC soit soumise à la Conférence en juin 2015 pour approbation et fasse partie des Documents pour le lancement des négociations.

(c) Termes de référence pour le Forum de négociation de la ZLEC

9. Le HATC a adopté les termes de référence pour le Forum de négociation de la ZLEC, **Numéro de référence: TI/TD/AMOT/TOR/1** ci-joints et constituant l'Annexe III.

Recommandation

Le HATC a recommandé que les termes de référence pour le Forum de négociation de la ZLEC soient soumis à la Conférence en juin 2015 pour approbation et fassent partie des Documents pour le lancement des négociations.

(d) Dispositions institutionnelles pour la négociation de la Zone de libre-échange continental (ZLEC)

10. La Réunion a rappelé que la 9^{ème} Conférence des ministres de l'UA tenue en décembre 2014 a adopté les dispositions institutionnelles pour la négociation de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). Le HATC a adopté les dispositions institutionnelles pour la négociation de la Zone de libre échange continentale (ZLEC), **Numéro de référence: TI/TD/IA/1** ci-joint et constituant l'Annexe IV.

Recommandation

Le HATC a recommandé que les arrangements institutionnels pour la négociation de la ZLEC soient soumis à la Conférence en juin 2015 pour approbation et qu'ils soient intégrés dans les documents pour le lancement des négociations.

(e) Projet de décision et de déclaration sur les dispositions pour le lancement des négociations de la ZLEC

11. Le HATC a adopté le projet de Déclaration sur le lancement des négociations de la ZLEC, ci-joint et constituant l'annexe V.

12. Le HATC a également adopté le projet de Décision sur le lancement des négociations de la ZLEC, ci-joint et constituant l'annexe VI.

Recommandation

- i. Les participants à la réunion ont recommandé que les projets de déclaration et de décision sur le lancement des négociations de la ZLEC soient soumis à la Conférence en juin 2015, pour examen et qu'ils soient intégrés dans les documents pour le lancement des négociations.
- 13.** Suite aux discussions, les participants à la réunion ont également formulé les recommandations suivantes;
- i. la CUA doit co-organiser avec la République du Kenya, une réunion des Ministres du commerce le 20 Juillet 2015 en vue de préparer la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra en décembre 2015. La CEA doit élaborer un document de discussion sur la Position africaine commune dans le cadre de la préparation de ladite Conférence ;
 - ii. les travaux préparatoires de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC doivent prendre en compte sur les questions pertinentes relatives au développement sur le continent. Il importe d'élaborer un mécanisme de coordination efficace pour assurer que l'Afrique parle d'une seule voix lors de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC ;
 - iii. la Commission de l'Union africaine doit collaborer avec la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) afin d'entreprendre des études empiriques sur le lien entre le commerce et le développement pour appuyer la position africaine commune lors de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC.

Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses

14. Au titre des questions diverses, aucun point n'a été abordé.

Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine réunion du HATC et désignation du prochain président

15. Les participants à la réunion ont pris note des défis liés à la planification de réunions du HATC pendant le Sommet étant donné qu'il y a d'autres réunions qui se tiennent au même moment que celles du HATC. À cet égard, les participants à la réunion ont recommandé que les réunions du HATC ne soient pas convoquées lors du Sommet pour assurer que les questions liées au commerce et aux investissements fassent l'objet d'une attention soutenue, au plus haut niveau.

Point 8 de l'ordre du jour : Clôture

16. Le président a déclaré la réunion close.

**Objectifs et Principes directeurs
de la Négociation de la Zone de libre-échange
continentale (ZLEC)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

ANNEXE I

**Objectifs et Principes directeurs
de la Négociation de la Zone de libre-échange
continentale (ZLEC)**

TI/TD/AMOT/OGP/1
Original : anglais

Objectifs et Principes directeurs de la Négociation de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC)

Préambule

1. La dix-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui a eu lieu en janvier 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie), sous le thème « Stimuler le commerce intra-africain » a adopté des décisions importantes visant à renforcer l'intégration commerciale en Afrique. La Conférence a approuvé, par le biais de la décision Assembly/AU/Dec.394 (XVIII) et la déclaration Assembly/AU/Decl.1 (XVIII)), un Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain et a convenu d'une Feuille de route pour la création d'une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) d'ici la date indicative de 2017.

2. Réaffirmant son engagement en faveur de l'intégration du marché continental, la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui a eu lieu en juin 2014 a adopté la décision Assembly/AU/13/(XXXIII) demandant à la Commission de l'UA d'élaborer les objectifs et les principes directeurs des négociations de la ZLEC, ainsi que d'autres documents relatifs aux négociations de la ZLEC en vue de les soumettre pour examen aux ministres du Commerce de l'UA, qui à leur tour doivent soumettre au Sommet de l'UA pour approbation avant le lancement effectif des négociations de la ZLEC en juin 2015.

3. Dans la Décision Assembly/AU/11 (XXIV) qu'ils ont adoptée lors de la Conférence de janvier 2015, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur engagement à lancer les négociations de la ZLEC en juin 2015.

4. Dans les efforts qu'ils déploient en vue de la mise en place de la ZLEC, les États membres de l'UA s'engagent à mener des négociations sur la base des objectifs et des principes établis ci-après.

Objectifs

5. Dans le cadre élargi du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine, l'objectif visant à initier des négociations pour la ZLEC est de parvenir à un accord commercial global et mutuellement bénéfique entre les États membres de l'Union africaine. Les objectifs de la ZLEC sont les suivants :

- i. renforcer la compétitivité à tous les niveaux, et plus particulièrement au niveau de l'industrie et des entreprises, par l'exploitation des possibilités d'économies d'échelle, en réduisant les coûts des transactions, l'accès aux marchés continentaux/mondiaux et une meilleure répartition des ressources, y compris par le développement des infrastructures liées au commerce ;

- ii. réduire la dépendance à l'égard des exportations des produits et promouvoir la transformation sociale et économique pour une croissance inclusive, et une industrialisation et un développement durables, conformément à l'Agenda 2063 ;
- iii. réaliser le potentiel d'expansion et d'accélération de la diversification et du dynamisme sans cesse croissants du commerce intra-africain y compris la réalisation de l'objectif qui consiste à accroître de 50 % les échanges commerciaux au sein des pays africains d'ici 2022 grâce à une meilleure harmonisation, la coordination et la mise en œuvre de la libéralisation des échanges, ainsi que la mise en place de régimes et d'instruments de facilitation, dans l'ensemble des CER et de l'Afrique en général ; et
- iv. dans le cadre de la stimulation du commerce intra-africain et de la réalisation du potentiel de transformation des échanges accrus au sein des pays africains, créer un marché plus libre des biens et services, en s'inspirant des accords commerciaux au sein des Communautés économiques régionales et des engagements afférents, et permettre ainsi d'accélérer la création de l'Union douanière continentale ;
- v. résoudre les problèmes liés aux adhésions multiples qui se chevauchent et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale.

6. Ces objectifs doivent être atteints par le biais des négociations sur la ZLEC et du déploiement d'efforts accrus dans le domaine du développement industriel afin de promouvoir les chaînes de valeur régionales. Le développement industriel se fera grâce, entre autres, au Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), le Plan d'action pour la Stimulation du commerce intra-africain (BIAT), le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et le PLAN de travail de la CAMI, qui traitent des contraintes liées à l'offre afin de s'assurer que l'intégration des marchés est bénéfique pour tous les pays.

Les piliers Industrialisation et Infrastructures

7. Les négociations sur la ZLEC sont menées dans le cadre d'une stratégie d'intégration axée sur le développement. À cet égard, les négociations de la ZLEC doivent tenir compte des actions menées en vue du développement des capacités de production et de l'intégration industrielle entre les industries de la région. La ZLEC devrait tirer parti des programmes existants sur le développement des infrastructures et l'industrialisation adoptés au niveau continental.

Portée des négociations sur la ZLEC.

8. Le champ d'application des négociations de la ZLEC couvrira le commerce des biens, le commerce des services, les investissements, les droits de la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence.

Calendrier des négociations

9. Les négociations sur la ZLEC se dérouleront en deux phases. La première phase couvrira les négociations sur le commerce des biens et le commerce des services. Ces négociations sur le commerce des biens et le commerce des services se dérouleront de manière séparée aboutissant à deux instruments juridiques distincts. La seconde phase couvrira les négociations dans les domaines suivants : investissements, droits de la propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence. Les négociations dans ces domaines seront menées par des structures spécialisées.

Principes directeurs

10. Le processus de négociations de la ZLEC sera fondé sur les principes généraux suivants :

- i) les négociations de la ZLEC seront impulsées par les États membres, les CER et les Territoires douaniers avec le soutien de la Commission de l'Union africaine et de ses structures ;
- ii) les ZLE des CER en tant que piliers de la ZLEC ;
- iii) la sauvegarde des acquis ;
- iv) la géométrie variable ;
- v) la flexibilité et le traitement spécial et différencié, la transparence et la révélation des informations ;
- vi) la libéralisation substantielle ;
- vii) le Traitement de la Nation la plus favorisée ;
- viii) le traitement national ;
- ix) la Réciprocité ;
- x) les décisions seront prises par consensus ;
- xi) l'Adoption des meilleures pratiques.

**FEUILLE DE ROUTE INDICATIVE POUR LA NÉGOCIATION ET
LA MISE EN PLACE DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE
CONTINENTALE (ZLEC)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.au.int

ANNEXE II

Réf: TI/TD/AMOT/RM/1

**FEUILLE DE ROUTE INDICATIVE POUR LA NÉGOCIATION ET
LA MISE EN PLACE DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE
CONTINENTALE (ZLEC)**

A. Contexte

1. La neuvième session ordinaire de la Conférence des ministres africains du Commerce a demandé à la Commission de l'Union africaine d'élaborer une Feuille de route pour le lancement des négociations sur la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) avec des détails spécifiques sur les études et le calendrier prévus des réunions, en indiquant les besoins de la Commission de l'UA, des CER et des États membres en ressources et en capacités. Ce document constitue un cadre initial de cette feuille de route des négociations.

2. La Feuille de route s'appuie sur :

- a. Les acquis des CER et de l'Accord tripartite
- b. les capacités des États membres et des CER
- c. la mobilisation des ressources et le travail préparatoire nécessaire

B. Préparatifs du lancement des négociations sur la ZLEC

3. La neuvième session de la Conférence des ministres africains du Commerce (CAMOT 9) a mis l'accent sur l'importance que revêtent les études techniques dans le cadre des préparatifs en vue du lancement des négociations. En réponse à la demande des ministres, la Commission, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Centre du droit commercial (TRALAC) et le Fonds pour la promotion du commerce (TAF) a commandé un certain nombre d'études techniques. Ces études ainsi que les documents techniques essentiels permettront à la Conférence de lancer les négociations sur la ZLEC en juin 2015, comme prévu. Les mécanismes institutionnels pour les négociations ZLEC ont été approuvés à la neuvième session de la Conférence des ministres africains du Commerce de décembre 2014.

C. Projet de textes et document de synthèse

4. La Commission préparera les documents de synthèse demandés par le Forum de négociation sur la ZLEC et proposera des projets de textes en tant que contribution aux négociations.

5. La Commission de l'UA coordonnera les sessions de négociation sur chaque question et leur fournira l'assistance technique nécessaire. Les documents techniques et le projet de texte seront finalisés, traduits et distribués aux États membres selon le calendrier convenu et le Règlement intérieur. Dans ce contexte, le département du commerce et de l'industrie de la Commission de l'UA coordonnera les activités, sur la base des meilleures pratiques des CER, de l'OMC et des négociations commerciales tripartites, avant les négociations sur la ZLEC.

D. Ressources financières pour les négociations sur la ZLEC

6. La CAMOT 9 a demandé à la Commission d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources afin d'assurer le financement durable du processus et une matrice montrant clairement la liste des différents domaines qui seront couverts, des études qui seront entreprises ainsi que les ressources humaines et financières requises pour mener à bien les travaux. Conformément à ce mandat et dans l'attente de l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources, la Commission a :

- i) obtenu le financement pour une partie du personnel de l'Unité de la ZLEC et des experts à court terme, si nécessaire, pour la période 2016-2017 ;
- ii) mobilisé le financement de toutes les études à mener dans le cadre de la préparation des négociations et durant les négociations proprement dites ;
- iii) mobilisé les ressources (pour la période 2016-2017) pour l'organisation des réunions prévues dans le calendrier, y compris les services de traduction et d'interprétation, les lieux des réunions, etc.

7. Toutes les ressources qui ont été mobilisées à ce jour proviennent des partenaires. Les États membres ne sont pas encore engagés à assurer le financement des négociations sur la ZLEC. Les membres sont invités à financer leur participation aux négociations sur la ZLEC. Toutefois, des efforts seront déployés pour aider les États membres à mobiliser des ressources pour les négociations. La Commission a déjà obtenu environ 18 millions de dollars au total pour la période 2016-2017, excluant l'assistance technique en nature du Centre africain des politiques commerciales, du Fonds pour la promotion du commerce (prolongation du projet pour une période supplémentaire de 6-9 mois), entre autres.

E. Besoins en capacités de la Commission de l'UA

8. Conformément à la décision sur le BIAT / ZLEC en 2012, qui a été réitérée par la neuvième session de la Conférence des ministres africains du Commerce, la Commission a été chargée de la coordination et de l'orientation globale des négociations sur la ZLEC ainsi que du secrétariat du processus de mise en œuvre et du Comité de haut niveau sur le commerce africain (HATC). Compte tenu de cette responsabilité, il a été demandé à la Commission de renforcer les capacités du département du Commerce et de l'Industrie afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat. À cet égard, une Unité d'appui à la ZLEC sera incorporée dans l'organigramme du Département pour faciliter les négociations sur la ZLEC.

9. L'Unité d'appui à la ZLEC fournira également une assistance technique aux pays qui en ont besoin durant les négociations.

Feuille de route indicative de la négociation et de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale

Étapes	Activités	Résultats	Responsabilité	Délai /période
Lancement des négociations	La Conférence des chefs d'États et de gouvernement	Adoption de la décision sur le lancement des négociations sur la ZLEC et la Déclaration qui l'accompagne.	Conférence de l'UA	Juin 2015
		Adoption de; <ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes institutionnels des négociations sur la ZLEC, • Objectifs et principes de négociation sur la ZLEC • Termes de référence du Forum de négociation sur la ZLEC • Approbation de la feuille de route indicative de la négociation de la ZLEC 	États membres, CER et la Commission de l'UA /CTF	
	Lancement des campagnes de publicité aux niveaux national, régional et continental	Campagne globale de publicité sur la ZLEC, continue	États membres, CER et la Commission de l'UA	En cours
Préparations des négociations	Achèvement des projets de documents de synthèse, des modalités techniques et du projet de texte,	Identification des domaines de négociation Projets de documents de synthèse, des modalités techniques et projet de texte	la Commission de l'UA	février 2015 – août 2015
	Échange d'informations sur le commerce	Les États membres échangent des informations sur les tarifs et les mesures appliquées aux niveaux national et régional en ce qui concerne le commerce (commerce des biens et services)	États membres, CER et la Commission de l'UA	Avril 2016
	Consultations nationales et régionales	Mandats nationaux de négociation adoptés par les États membres et les CER (sous réserve des processus nationaux)	États membres & CER	
	Lancement d'un programme de renforcement des capacités *	Amélioration des capacités de négociation des États membres sur la ZLEC		En cours
	Notification formelle à la Commission de l'UA /au Secrétariat, du principal négociateur commercial et de son suppléant, le point focal à l'ambassade à Addis-Abeba, avec les adresses et contacts	Liste de principaux négociateurs et des points focaux	États membres et CER	31 juillet 2015

Atelier de formation/ 1 ^{er} Forum de négociation Réunion	Adoption du règlement intérieur/élection des présidents/ création des groupes de travail/modalités techniques	États membres et CER	Février 2016/novembre 2015
3 jours consacrés à un Séminaire / Atelier de formation et deux jours consacrés à l'adoption du Règlement intérieur, etc.			
1er dialogue du secteur privé/dialogue ministériel	Dialogue ministériel avec le secteur privé sur les attentes des parties prenantes de la ZLEC (les chefs d'entreprise, les Secrétaires généraux des CER, les ministres)	États membres et CER	Octobre 2015
Réunions des hauts fonctionnaires/ministres africains du Commerce	Adoption du rapport intérimaire pour le Sommet	États membres et CER	Décembre 2015/ Possibilité de la tenir parallèlement à la dixième conférence ministérielle (MC10) à Nairobi
Réception des propositions et amendements des Pays /CER aux textes distribués	Les propositions et amendements des pays / REC	États membres, CER et la Commission de l'UA	15 janvier 2016
Dialogue avec la Société civile	Les attentes de la société civile par rapport à la ZLEC	Etats membres et CER	Février 2016
Dialogue avec les parlementaires	les attentes des parlementaires par rapport à la ZLEC	États membres et CER	Février 2016
Consolidation et traduction dans les langues officielles des propositions reçues et des textes amendés et distribution de ces propositions et textes à tous les États membres	Distribution des propositions reçues et textes modifiés à tous les États membres	États membres, CER et la Commission de l'UA	Mars 2016
2 ^e réunion du forum de négociation	Rapport du Forum de négociation	États membres, CER et la Commission de l'UA	Juillet/Avril 2016
Réunions des hauts fonctionnaires/ministres africains du Commerce	Adoption du rapport d'étape au Sommet	États membres, CER et la Commission de l'UA	Septembre/ Mai 2016
Sessions des groupes de travail techniques	Délibérations des Groupes de travail techniques	États membres, CER et la Commission de l'UA	Avril - Novembre 2016
Sommet – Point sur les progrès réalisés	Point sur les progrès réalisés	États membres, CER et la Commission de l'UA	Juin 2016
2 ^e dialogue Forum du secteur privé/ ministres	Dialogue ministériel avec le secteur privé sur les attentes des parties prenantes par rapport à la ZLEC (les chefs d'entreprise, les Secrétaires généraux des CER, les ministres)	États membres, CER et la Commission de l'UA	Octobre 2016

	3 ^e Réunion du forum de négociation	Rapport du forum de négociation	États membres, CER et la Commission de l'UA	Décembre 2016
	Réunions des hauts fonctionnaires/ministres africains du Commerce	Rapport de la réunion	États membres, CER et la Commission de l'UA	Décembre 2016
	Sommet – Rapport intérimaire	Rapport intérimaire	États membres, CER et la Commission de l'UA	Janvier 2017
	Sessions finales des groupes de travail techniques	Rapport final des groupes de travail techniques	États membres, CER et la Commission de l'UA	Janvier – octobre 2017
	4 ^e Réunion du Forum des négociations	Rapport du forum de négociation	États membres, CER et la Commission de l'UA	Avril 2017
	Réunions des hauts fonctionnaires/ministres africains du Commerce	Adoption du rapport intérimaire au Sommet	États membres, CER et la Commission de l'UA	Mai 2017
	3 ^e dialogue Forum du secteur privé/ministres	Dialogue ministériel avec le secteur privé sur les attentes des parties prenantes par rapport à la ZLEC (les chefs d'entreprise, les Secrétaires généraux des CER, les ministres)	États membres, CER et la Commission de l'UA	Juin 2017
	Sommet – Rapport intérimaire	Rapport d'étape	États membres, CER et Commission de l'Union africaine	Juin/juillet 2017
	2e Forum de la société civile	Dialogue avec les parties prenantes de la société civile	États membres, CER et Commission de l'Union africaine	septembre 2017
	5e Réunion du Forum de négociations – Adoption des textes finals	Adoption des textes finals	États membres, CER et la Commission de l'UA	octobre 2017
	Réunions des hauts fonctionnaires/ministres africains du Commerce	Adoption des textes finals	États membres, CER et la Commission de l'UA	novembre 2017
Finalisation de l'accord sur la ZLEC et lancement de la ZLEC	Sommet des chefs d'État et de gouvernement africains.	Accord de la ZLEC sur le commerce des biens et des services approuvé par le Sommet de l'UA, et signé par les États membres	Conférence de l'UA	Janvier 2018
Intégration de l'accord sur la ZLEC	Lancement du processus national d'intégration de l'Accord sur la ZLEC dans les législations nationales.	Accord, portant création de la ZLEC, ratifié par les États membres	Organes législatifs des États membres	Février 2018 –au-delà

F. Besoins en capacités des CER et des États membres

10. Les besoins en capacités sont un élément important des négociations qui exigent une cartographie de l'appui disponible au renforcement des capacités de négociation, en particulier des PMA sur le continent, ainsi que des options possibles pour les programmes d'appui futurs. Il sera donc nécessaire de renforcer les capacités/la formation sur, entre autres, les règles d'origine, les questions douanières et la facilitation des échanges, les normes de santé et de sécurité, les recours commerciaux et le commerce des services dans les négociations commerciales.

11. Une évaluation des besoins en capacité sera menée avec l'appui des partenaires techniques entre juin 2015 et mars 2016.

G. Calendrier des négociations sur la ZLEC

12. La dix-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue en janvier 2012 à Addis-Abeba, en Éthiopie, a approuvé la création d'une zone de libre-échange continentale (ZLEC) à la date indicative de 2017. D'importants progrès ont été réalisés dans la préparation des négociations. La vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en janvier 2015 a réaffirmé son engagement à lancer les négociations sur la ZLEC en juin 2015. L'objectif de ce programme est de présenter les étapes importantes suivantes des négociations sur la création de la ZLEC : la période préparatoire du lancement, la période des négociations, la finalisation de l'accord sur la ZLEC, et la ratification/intégration dans les législations nationales et l'entrée en vigueur de l'accord sur la ZLEC.

13. La période préparatoire, commencera immédiatement après le lancement en juillet 2015 pour une période de six à douze mois, et servira à préparer les négociations à tous les niveaux-national, régional et continental. Durant la période préparatoire, les États membres et les CER peuvent préparer des mandats de négociation pour guider leurs négociateurs lors des négociations. Un certain nombre d'initiatives de renforcement des capacités sera mis en œuvre pour les États membres et les CER afin qu'ils puissent participer efficacement aux négociations. Le Forum de négociation sur la ZLEC organisera probablement ses réunions initiales et adoptera un calendrier de négociations durant la période préparatoire. La période préparatoire comportera également l'échange d'informations et de statistiques commerciales importantes entre les parties aux négociations, les CER et la Commission de l'UA.

14. La période préparatoire sera suivie de la période des négociations, qui sera marquée par le début des négociations. Les négociations seront menées dans le cadre des arrangements institutionnels pour les négociations sur la ZLEC, ainsi que des objectifs, des principes de négociation et de la feuille de route pour les négociations.

15. La période de négociation sera suivie de la période de finalisation des négociations sur la ZLEC, d'octobre à décembre 2017. La finalisation de l'accord juridique sera faite durant cette période. L'accord de la ZLEC sera approuvé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et sera signé par les États membres. La période finale du processus verra la ratification de l'Accord portant création de la ZLEC par les États membres conformément à leurs lois nationales et son intégration dans les législations nationales en vue de sa mise en œuvre.

16. Le Forum de négociation sur la ZLEC adoptera un calendrier pour ses réunions, conformément à ses obligations relatives à la préparation de rapports dans le cadre de la feuille de route.

17. Les efforts visant à faire avancer la mise en œuvre des initiatives en matière d'industrie et d'infrastructure doivent être alignés sur les objectifs de la ZLEC. Des rapports d'étape doivent être élaborés sur les initiatives en cours en matière d'industrialisation et de développement des infrastructures par rapport aux structures de négociation de la ZLEC.

18. La matrice provisoire présentée ci-dessous offre un calendrier de réunions établi sur la base des trois périodes identifiées:

**Termes de référence pour le Forum de négociation sur la Zone de
libre-échange continentale (ZLEC/FN)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.in

Ref: TI/TD/ AMOT/TOR/1

ANNEXE III

Termes de référence pour le Forum de négociation sur la Zone de libre-échange continentale (ZLEC/FN)

Termes de référence pour le Forum de négociation sur la Zone de libre-échange continentale

I. Introduction

1. La 18^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui s'est tenue en janvier 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie), sous le thème « Stimuler le commerce intra-africain », a pris d'importantes décisions visant à renforcer l'intégration du commerce en Afrique. La Conférence, par sa décision (Assembly / AU / Déc.394(XVIII)) et sa déclaration (Assembly / AU / Dec I.1(XVIII)), a approuvé un plan d'action pour promouvoir le commerce intra-africain et convenu d'une feuille de route pour la création d'une zone de libre-échange continentale (ZLEC) d'ici à 2017.

2. La 22^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, par sa décision (Assembly / AU / Déc.531(XXIII)) a demandé à la Commission de l'UA d'élaborer un projet de Termes de référence pour le Forum de négociations sur la ZLEC en s'inspirant des meilleures pratiques des CER et de la Tripartite.

3. Les négociations sur la ZLEC seront basées sur les objectifs, les directives et les arrangements institutionnels des négociations sur la ZLEC tel qu'approuvé par la Conférence des ministres du Commerce de l'Union africaine et approuvé par le Sommet.

4. La ZLEC aura une portée telle qu'elle couvrira les échanges de biens, de services, les investissements, les droits à la propriété intellectuelle, et la politique de la concurrence.

II. Responsabilités du Forum de négociation sur la Zone de libre-échange continentale (FN-ZLEC)

5. Le Forum de négociation sur la Zone de libre-échange continentale, doit mener des négociations et faire rapport au Comité des hauts fonctionnaires sur ses activités de négociation. Ses responsabilités sont les suivantes :

- a) élaborer et adopter le règlement intérieur du Forum de négociation sur la zone de libre-échange continentale et des directives pour les observateurs qui doivent être conformes au Règlement intérieur de l'Union africaine ;
- b) convenir des modalités et d'une approche pour mener les négociations;
- c) entreprendre des négociations techniques y compris sur les projets de textes pour la mise en place de la zone de libre-échange continentale;
- d) identifier les besoins des négociateurs en matière de formation technique et de renforcement des capacités sur les différents thèmes à négocier lors des négociations auxquelles participeront la Commission de l'Union africaine et le Groupe de travail continental sur la ZLEC, si nécessaire;

- e) identifier les domaines qui nécessitent les contributions d'experts et créer des sous-comités et des groupes de travail techniques afin de régler les questions spécifiques nécessitant une expertise technique, initier et superviser l'entreprise d'études d'évaluation ainsi que les travaux de recherche technique, politique, d'analyse des politiques en vue de faciliter les négociations;
- f) élaborer les rapports de ses réunions;
- g) élaborer des rapports trimestriels sur les progrès réalisés dans le cadre des négociations et dans les domaines qui nécessitent des interventions de plus haut niveau; régler les questions techniques, conformément aux demandes soumises par le Comité des hauts fonctionnaires, les ministres du Commerce, le Comité de haut niveau sur le commerce africain (HATC) et la Conférence ;
- h) recevoir les rapports sur l'état de l'industrialisation et du développement des infrastructures ;
- i) adopter son calendrier des négociations en ligne avec la feuille de route pour les négociations de la ZLEC.

III. Composition du Forum de négociation sur la ZLEC

6. La composition des délégations des États membres, des CER et des Unions douanières en charge des négociations est laissée à la discrétion de chaque État membre. Les coûts de participation aux négociations seront à la charge des États membres, de la Commission de l'UA et des CER. Cependant, des efforts seront déployés par la Commission de l'UA pour aider les États membres à mobiliser les ressources nécessaires aux négociations.

7. Les États membres sont encouragés à prendre des dispositions pour recevoir les contributions du secteur privé et des autres principales parties prenantes, y compris des organisations de la société civile, de femmes et de jeunes. Les États membres souhaitent inclure les représentants du secteur privé dans les délégations nationales. Les États membres doivent conserver le droit souverain d'utiliser son système en vue d'associer le secteur privé, par exemple, à travers des consultations au niveau national.

IV. Rôle de la Commission de l'Union africaine

8. La Commission de l'Union africaine fournira et coordonnera l'appui technique et administratif lors des négociations sur la ZLEC; elle servira de secrétariat au forum de négociation sur la ZLEC. La Commission élaborera des documents de base et des textes basés sur la portée convenue des négociations comme contribution pour le Forum de négociation de la ZLEC. La Commission de l'UA collaborera étroitement avec les CER, la CEA et la BAD pour assumer cette responsabilité et coordonnera les activités de toutes les institutions impliquées dans les négociations.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.africa-union.org

Annexe IV

Réf: TI/TD/IA/

Arrangements institutionnels pour la négociation de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC).

Arrangements institutionnels pour la négociation de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC)

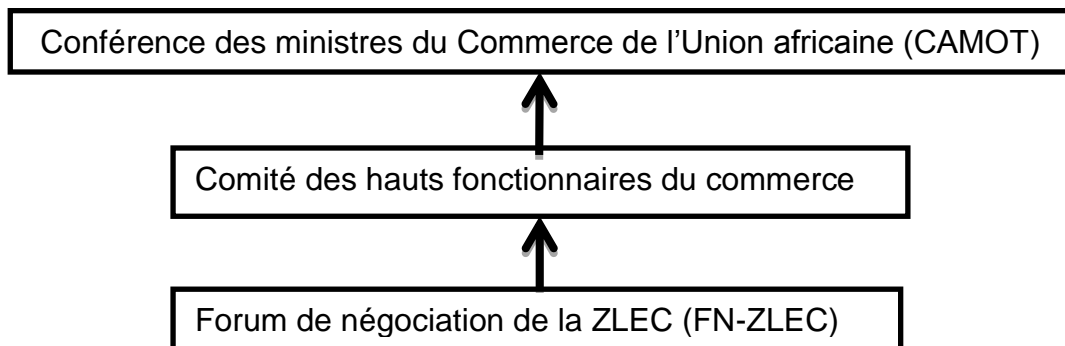
1. La dix-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et des gouvernements de l'Union africaine qui s'était tenue en janvier 2012 à Addis-Abeba, Éthiopie sous le thème « Stimuler le commerce intra-africain » a pris d'importantes décisions visant à améliorer l'intégration commerciale en Afrique. La Conférence, par Décision Assembly/AU/Dec.394(XVIII) et déclaration Assembly/AU/Decl.1(XVIII), a entériné un plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain et a arrêté une feuille de route pour la création d'une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) à la date indicative de 2017.

Cadre institutionnel pour les négociations

2. La négociation de la ZLEC doit être conduite dans le cadre des arrangements institutionnels suivants :

- i. conférence des ministres du Commerce de l'Union africaine (CAMOT) ;
- ii. comité des hauts fonctionnaires du commerce ; et
- iii. forum de négociation de la ZLEC (FN-ZLEC).

3. L'architecture des négociations de la ZLEC se présente comme suit :



Composition et responsabilités des institutions

4. En vue du déroulement quotidien des négociations, les structures suivantes sont adoptées :

Ministres du Commerce de l'Union africaine

5. Les ministres du Commerce de l'UA sont chargés d'assurer le leadership politique et l'orientation aux négociations de la ZLEC et de résoudre les questions contentieuses pouvant naître des négociations. Il est composé des ministres responsables du commerce extérieur des États membres de l'Union africaine. Les ministres reçoivent les rapports du Comité des hauts fonctionnaires du Commerce et rendent compte à la Conférence des chefs d'État et des gouvernements par les processus normaux des réunions des organes politiques de l'UA. Les ministres du Commerce peuvent inviter d'autres ministres sectoriels à leurs réunions selon la nature de la question à débattre.

Comité des hauts fonctionnaires du commerce

6. Le Comité des hauts fonctionnaires du commerce est composé de secrétaires généraux et de directeurs généraux ou responsables de niveau équivalent dans les ministères du Commerce des États membres de l'Union africaine. Le Comité des hauts fonctionnaires du commerce reçoit les rapports du Forum de négociation de la Zone de libre-échange continentale et donne l'orientation au FN-ZLEC sur les aspects techniques des négociations et rend compte aux ministres africains en charge du commerce.

Forum de négociation - ZLEC (FN-ZLEC)

7. Le Forum de négociation de la Zone de libre-échange continentale (FN-ZLEC) est composé des officiels des États membres de l'UA. Le FN-ZLEC conduit les négociations commerciales et rend compte au Comité des hauts fonctionnaires du commerce sur ses activités de négociation. Les responsabilités du FN-ZLEC sont définies dans un document intitulé « Termes de référence pour le FN-ZLEC ».

Commission de l'Union africaine

8. La Commission de l'Union africaine fournit et coordonne l'appui technique et administratif aux négociations sur la ZLEC. Elle sert de secrétariat au Forum de négociation de la ZLEC. La Commission élabore les documents de base et les textes à examiner au Forum de négociations sur la ZLEC. La Commission de l'Union africaine travaille en étroite collaboration avec les CER, la CEA et la BAD pour assumer cette responsabilité et coordonne les activités de toutes les institutions concernées par ces négociations.

Le Groupe de travail continental (GTC) sur la ZLEC

9. Le GTC est composé du Commissaire au commerce de l'UA et des directeurs exécutifs des CER. Les responsabilités du GTC sont définies dans un document intitulé « Termes de référence du Groupe de travail continental », qui figure à l'annexe

Contrôle et évaluation des négociations

Le HATC est chargé de contrôler l'état d'avancement des négociations sur la ZLEC. Il veille au respect des délais d'exécution tels que prévus dans la feuille de route de la ZLEC. Le progrès

sur les négociations est suivi par des rapports semestriels par le président de la CAMOT, qui les soumet aux processus normaux des organes délibérants de l'UA.

PROJET

DÉCLARATION SUR LE LANCEMENT DES NÉGOCIATIONS EN VUE DE LA CRÉATION DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE (ZLEC)

Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis à la vingt-sixième session ordinaire de notre Conférence les 14 et 15 juin 2015 à Johannesburg (Afrique du Sud) ;

Rappelant la Décision (Assembly/AU/Dec.394(XVIII)), que nous avons adoptée à notre Sommet de janvier 2012, sur la création de la Zone de libre-échange continentale qui doit être opérationnalisée, à titre indicatif, en 2017;

Rappelant également la Décision de notre Conférence (Assembly/AU/11(XXIV) de janvier 2015 réaffirmant notre engagement à lancer les négociations sur la ZLEC en juin 2015 ;

Réaffirmant notre engagement à accroître le commerce intra-africain par la mise en place d'une ZLEC qui stimulera la croissance économique et le développement équitable, et appuiera l'intégration grâce à la libéralisation des échanges, et au développement des infrastructures en vue de la mise en œuvre intégrale du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine;

Mettant l'accent sur l'importance de la mise en place de la ZLEC sur la base des zones de libre-échange régionales existantes afin d'élargir et d'approfondir l'intégration continentale ;

Réaffirmant que la mise en place d'une ZLEC fonctionnelle qui intègre les économies africaines est une étape fondamentale dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et que la position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015 contribuera considérablement à la promotion de la transformation structurelle du continent;

Réaffirmant également qu'il est important de mettre en œuvre le Plan d'action pour la Stimulation du commerce intra-africain (BIAT) en accordant la priorité aux activités liées à l'industrialisation, au développement des infrastructures et à la libre circulation des personnes pour tirer le maximum d'avantages de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale;

Notant l'importance des politiques et réformes d'accompagnement aux niveaux continental, régional et national afin de maximiser les avantages de la mise en place de de la Zone de libre-échange continentale;

Reconnaissant la nécessité d'une assistance technique pour permettre la participation effective de tous les États membres à l'ensemble du processus conduisant à la mise en place de la ZLEC;

Conscients de l'importance que revêt la participation constructive du secteur privé, des parlementaires et des autres parties prenantes concernées aux négociations de la ZLEC à travers des mécanismes appropriés;

Prenant note du Rapport de la réunion des Ministres du Commerce de l'UA, tenue les 14 et 15 mai 2015 à Addis-Abeba (Éthiopie);

DECLARONS CE QUI SUIT :

1. **Lançons** les négociations pour la mise en place de la Zone de libre-échange continentale en vue d'intégrer les marchés africains conformément aux objectifs et principes énoncés dans le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine;
2. **DEMANDONS** à toutes les Communautés économiques régionales et aux États membres de participer de manière effective aux négociations de la ZLEC ;
3. **Demandons** à la Commission de l'UA, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'Import-Export (Afreximbank) et aux autres partenaires au développement, de fournir un soutien analytique, et une assistance technique, et de mettre en œuvre un programme global de renforcement des capacités pour les États membres et les CER afin de leur permettre de participer de manière effective aux négociations ;
4. **Félicitons** la Commission de l'UA et le Groupe de travail continental sur la ZLEC pour le travail accompli en vue du lancement des négociations sur la ZLEC

PROJET

**DECISION SUR LE LANCEMENT DES NEGOCIATIONS SUR LA
ZONE DE LIBRE- ECHANGE CONTINENTALE (ZLEC)**

PROJET

DECISION SUR LE LANCEMENT DES NEGOCIATIONS SUR LA ZONE DE LIBRE- ECHANGE CONTINENTALE (ZLEC)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** des résultats de la Conférence, et **ADOPTE** ce qui suit :
 - i) les objectifs et les principes des négociations sur la ZLEC;
 - ii) la Feuille de route indicative pour les négociations et la création de la ZLEC;
 - iii) les *Termes de référence du Forum de négociation de la ZLEC (ZLEC-FN)*;
 - iv) les arrangements institutionnels pour les négociations sur la ZLEC
 - v) le projet de Déclaration sur le lancement des négociations sur la ZLEC.
- 2 **NOTE AVEC SATISFACTION** le travail préparatoire accompli en vue du lancement des négociations sur la Zone de libre-échange continentale et **S'ENGAGE** à négocier un Accord de libre-échange continental qui offre des avantages significatifs, en tenant compte des progrès déjà réalisés par les CER;
- 3 **LANCE** les négociations pour la création de la Zone de libre-échange continentale visant à intégrer les marchés africains, conformément aux objectifs et principes énoncés dans le Traite d'Abuja instituant la Communauté économique africaine.
- 4 **DEMANDE** au Forum de négociation de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC-FN) d'organiser sa réunion inaugurale en 2015 et d'œuvrer à la conclusion des négociations d'ici à 2017.
- 5 **DEMANDE** à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), ainsi qu'aux partenaires au développement d'apporter le soutien nécessaire aux Etats membres, à la Commission et aux Communautés économiques régionales, afin que les négociations, soient conclues dans les délais ;
6. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** de l'état des préparatifs de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra 2015 ; **FELICITE** vivement la République du Kenya d'avoir offert d'accueillir cette importante Conférence et **INVITE** les Etats membres à y participer activement;
7. **PREND EGALEMENT NOTE AVEC SATISFACTION DE :**
 - i) la communication sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'AGOA, et de l'initiative de tenir au Gabon une réunion ministérielle dans le cadre de la préparation du Forum sur l'AGOA;

- ii) la communication sur la CNUCED XIV prévue en mars 2016 à Lima (Pérou). A cet égard, la Conférence **FÉLICITE S.E** Mme. Amina Mohamed, Ministre des affaires étrangères et du commerce international de la République du Kenya pour sa nomination comme Présidente de la 19^{ème} Conférence ministérielle par le Conseil général de la CNUCED ;
8. **FÉLICITE** le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) pour le lancement de la Zone tripartite de libre-échange en juin 2015 à Sharm El Cheikh (Égypte), qui constitue une importante réalisation d'intégration continentale, qui doit servir de modèle aux autres régions.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2015

Report of the chairperson of the high level African trade committee (HATC)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/863>

Downloaded from African Union Common Repository